

RCS : LE HAVRE
Code greffe : 7606

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2000 B 00344
Numéro SIREN : 353 926 447
Nom ou dénomination : 2H ENERGY

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2023 sous le numéro de dépôt P2023/000052

REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DU HAVRE

ORDONNANCE

Nous, Christelle BETREMIEUX, Présidente du tribunal de commerce du Havre,
Assistée de la SELARL CHASSANG – LE PAGE, Greffier,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :
La SAS 2H ENERGY parc d'Activités des Hautes Falaises - Saint-Léonard 76400 FECAMP
RCS Le Havre 353 926 447

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les
comptes de l'exercice clos au 31/12/2022

Vu les dispositions des articles L. 225-100, L.242-10, R. 225-64 et R. 210-19 du Code de
Commerce,

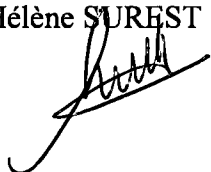
PROROGEONS jusqu'au 30/09/2023

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de
l'exercice clos le 31/12/2022 de La SAS 2H ENERGY parc d'Activités des Hautes Falaises -
Saint-Léonard 76400 FECAMP RCS Le Havre 353 926 447 ;

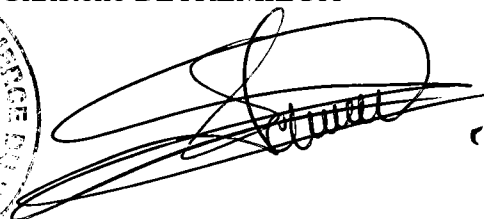
LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif
en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Le Havre, le 26/07/2023

Le commis-greffier,
Hélène SUREST

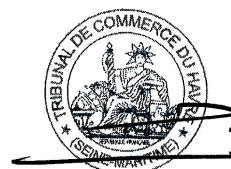


La Présidente du tribunal de commerce
Christelle BETREMIEUX



Frais de greffe de la présente ordonnance : 33.34 € TTC (22.87 € HT – 4.57 € TVA – 5.9 € débours)

Pour expédition certifiée conforme à l'original



2H Energy
ZI DE BABEUF
76400 SAINT-LEONARD

230P482

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE
L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE.**

Je soussigné Grégoire Libert »

agissant en qualité de président de la société 2H Energy SAS dont le siège social est situé à ZI DE
BABEUF 76400 SAINT-LEONARD RCS 353 926 447

A l'honneur de vous exposer :

- que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre
2022, qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de
l'exercice au plus tard le 30 juin 2023.

- que pour les motifs suivant : Suite au rachat de la société et à des difficultés
organisationnelles exceptionnelles lors de l'arrêté des comptes, le Commissaire aux comptes
doit encore terminer son intervention et il ne sera pas possible de convoquer l'Assemblée
Générale Ordinaire Annuelle dans les délais prévus par les statuts.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 30
septembre 2023 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de
l'exercice.



2531812074X0000120202

**GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE
LE HAVRE**

24 JUL. 2023

ARRIVÉE COURRIER

SAINT-LEONARD, le 30 juin 2023,
Nom et signature du requérant